

Contrat de location Bloc A (Esprit)

				,	
Entre I	ഥം	COLIC	מוכ	nác	
	ıcə	Sous	ыų	1100	

Monsieur Tahar Ben Lakhdar directeur Oueslati en tant que bailleur d'une part	r général fondateur d'Esprit et Esprit foy	yer représenté par MSouhail
Et M Mlle :	né(e) le	à
CINétudiant(e en tant que locataire d'autre part.	e) à Esprit- Esprit prépa inscrit(e) en cla	sse
Il a été arrêté et convenu ce qui suit :		
- Le bailleur loue au locataire la chambre n° locataire qui les accepte aux conditions suivant		quipements ci-après désignés au
Désignation :		
Chambre double n°, étage avec cha	uffage central	
Équipements communs :		
-Douches, toilettes, lavabos, tisanerie (eau cha	ude)	
-Le détail des équipements individuels et des m faisant l'objet d'un état des lieux.	neubles est précisé dans l'inventaire and	nexé au présent contrat et
Destination :		
-Habitation exclusivement, le locataire est tenu	ı au respect des clauses du règlement i	ntérieur du foyer.
Montant annuel du loyer :		
-Deux mille quatre cent dinars (2400 dt) plus ui 50% à l'inscription, 50% fin Janvier).	ne caution de 240 dinars à régler intégr	ralement ou en deux tranches (
-Le présent contrat est consenti pour une durée La résiliation ne peut s'effectuer qu'en cas de re	e de dix mois du 1 ^{er} septembre au 30 jui etrait d'inscription.	in.
Renouvellement :		
-Le renouvellement de la location doit impérativ foyer avant le 30 mai.	rement faire l'objet d'une demande à pro	ésenter à l'administration du
-Le locataire reconnait avoir lu et approuvé le ré clauses.	èglement intérieur du foyer et s'engage	à en respecter toutes les
-Tout manquement au respect des clauses de c prendre les mesures adéquates y compris l'exc		ne le plein droit au bailleur de
	Fait à l'Ariana le	
Signé : le bailleur		Le locataire









